

## SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Historique d'un pilotage et d'un mode de gouvernance ariégeois
  - 2.1 Une organisation départementale « ambitieuse » entre institutions, collectivités et fédérations d'associations d'éducation populaire  
Mode d'organisation 2012- 2015 des comités de pilotage et technique
  - 2.2 Une organisation pensée autour de « valeurs partagées », pragmatique, facilitatrice et susceptible d'interroger les pratiques locales
  - 2.3 La légitimation et l'affirmation du métier de « coordonnateur PEL » par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de l'élaboration du PEDT  
Le coordonnateur PEL : une ressource pour les élus et le territoire

### 1 Introduction

L'ARIEGE est un département rural du sud-ouest de la France d'environ 152 000 habitants répartis dans... 332 communes! Seules 136 communes gèrent les 178 écoles du département. Ce territoire compte une seule commune de plus de 15 000 habitants, Pamiers, mais il n'existe pas d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) prenant la forme d'une communauté d'agglomération. Du fait de la répartition démographique, du morcellement communal et de son environnement rural et montagneux, il y a eu « *nécessité de se regrouper pour survivre* » en utilisant les cols de montagne pour délimiter certains regroupements administratifs. Ce « *fonctionnement de survie* » est perçu par certains comme une spécificité locale, nous verrons qu'il est surtout le fruit de la capacité des hommes à s'organiser en s'appuyant sur les ressources pour proposer des projets de qualité en direction du plus grand nombre. Dans cet esprit porté par des élus aux profils sociaux, sinon spécifiques du moins déterminants, les communes ariégeoises se sont regroupées en 20 communautés de communes (CDC). Comme l'affirmait récemment André Vallini, dans un contexte de réforme territoriale, « *pour assurer l'avenir des communes les plus petites, il faut accélérer l'intégration intercommunale.* »<sup>1</sup>

La CDC a été perçue par les acteurs locaux comme le « *territoire pertinent* », le « *bassin de vie* », parfois construites en s'appuyant sur des « *logiques de vallées* » préexistantes, entretenues par quelques élus locaux. La CDC du Pays de Pamiers est la plus importante, elle compte 24 500 habitants alors que d'autres CDC sont peuplées de moins de 10 000 habitants. Les Vallées d'Ax comptabilise 5 790 habitants et 465 dans la CDC du Donezan.

Quant au nombre d'ariégeois de moins de 17 ans, fin 2012, ils étaient environ 25 000, avec de fortes disparités territoriales puisque la CDC du Pays de Pamiers en comptait 4 874 alors que celle du Donezan n'en comptabilisait que 32. Toutefois, les difficultés relatives à l'environnement géographique et à l'éclatement des bassins de vie sont en partie compensées par une riche histoire collective et éducative articulant, à différents niveaux, les engagements de partenaires institutionnels, de fédérations d'associations d'éducation populaire et des acteurs des collectivités locales. Les acteurs rencontrés affirment l'existence d' « *une grosse tradition d'éducation populaire (...), depuis plus de 100 ans, en parallèle de*

---

<sup>1</sup> Article intitulé : « André Vallini : « 14 milliards de transferts des départements aux régions » », La gazette des communes, 10/06/2014.

« Dans un entretien relu et amendé, le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale défend le transfert des routes et des collèges aux régions. Il évoque aussi l'élection des « intercos » au suffrage universel direct sans fléchage. »

*l'école* », ou que « *c'est en Ariège qu'ont été créés les CLAE!* » Une histoire éducative locale déterminante dans la compréhension des formes d'organisation ariégeoises actuelles, communale, intercommunale et départementale.

Au regard de ces spécificités démographique, géographique, historique, socio-culturelle, voire administrative; la Préfecture, l'Education nationale (E.N), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Caisse d'allocations familiales (CAF), le Conseil Général (CG) les associations d'Education populaire et des représentants de collectivités locales ont construit les fondations d'une politique éducative commune, par couches successives sédimentées, pendant plus de trente ans. Ces partenaires se sont récemment regroupés en un Conseil départemental des politiques éducatives concertées (CDPEL) en partageant l'idée que « *l'éducation est globale et permanente* » et qu'il est de leurs responsabilités de mettre en cohérence les politiques éducatives en direction de la famille, de l'école et des loisirs. Une mise en cohérence des politiques pour repenser les actions sur une base commune et promouvoir le développement local avec une certaine idée de la société démocratique dans laquelle ils souhaitent que les futurs citoyens vivent.

L'observatoire des politiques d'éducation locales est donc allé à la rencontre de ces acteurs pour présenter aux acteurs éducatifs intéressés le dynamisme de ce territoire dans le domaine éducatif. Pour ce faire, nous présenterons quelques éléments historiques de l'organisation départementale et détaillerons ensuite les pratiques d'un des éléments facilitateurs de cette organisation à l'échelle du « bassin de vie » : le coordonnateur PEL. Missions déterminantes dans certains territoires, notamment lors des phases de concertation et de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du PEDT. Enfin, dans une dernière partie, nous présenterons quelques points d'analyse et questionnements sur cette organisation.

## 2 Historique d'un pilotage et d'un mode de gouvernance ariégeois

### 2.1 Une organisation départementale « ambitieuse » entre institutions, collectivités et fédérations d'associations d'éducation populaire

D'après Nadine Begou et Julien Barrère, chargés du suivi et de l'animation de ce schéma départemental, l'Ariège a une riche histoire éducative puisque, dès le milieu des années 80, les principaux partenaires institutionnels créent un « *fonds départemental des loisirs actifs* » (1984) par lequel différents « projets jeunes » et formations sont financés. « *Cette dynamique a facilité la connaissance mutuelle et le « faire ensemble », valeurs fondamentales du partenariat.* » Quatorze ans plus tard, un « *Comité départemental de suivi des CEL* » (1998) se met en place, la mobilisation institutionnelle s'élargit (FAS, DASS, DDJS, CG, CAF et E.N). Les fédérations d'éducation populaire ne sont pas encore membres de ce collectif. « *Des CEL sont mis en place et évalués* », des ALAE et garderies structurent les espaces périscolaires. Toutefois, selon ces chargés de mission, un double constat émerge progressivement : certes, les politiques contractuelles telles que les CEJ, CEL, CLAS encouragent le développement de politiques éducatives, mais, en filigrane, une logique de « politique de guichet » vient concurrencer celle des acteurs éducatifs locaux pour lesquels le sens et le contenu devraient dominer les débats. Le débat fait tension entre les partisans des « dispositifs » contractuels et ceux partisans des « projets ». Au cours des années 2000, les crédits de l'Etat et ceux de la CAF diminuent au point de remettre en question la « *politique de guichet* » des CEL. Ces derniers sont de moins en moins subventionnés à l'exception des territoires de la Politique de la ville où des actions du CEL sont en partie financées par les Contrats de ville puis par certains CUCS. Dans l'ensemble, le retour sur investissement ne paraît pas suffisant au regard des tâches administratives demandées, certaines communes désinvestissent les CEL...

En 2007, ce contexte de baisse des crédits couplé à la mise en place de *l'Accompagnement éducatif* par l'E.N déstabilise, dans deux territoires prioritaires ariégeois, l'organisation éducative locale (*l'Accompagnement éducatif* gratuit étant en concurrence directe avec les ALAE payants). En principe, toute l'organisation préexistante doit s'adapter, mais, la réalité a montré que « *chacun se retranche sur ses textes, son identité, son institution, donc c'est relativement compliqué de conserver une cohérence qui est propre à la dynamique locale.* » Pour se prémunir des phases de désorganisation provoquées par la vie législative et le turnover local, Les membres du comité technique et départemental ont souhaité redéfinir leur organisation, en créant notamment le Conseil départemental des politiques éducatives locales (CDPEL). Il a pour mission de valider les orientations et perspectives de fonctionnement et de mise en cohérence discutées dans des instances intermédiaires, plus « techniques ». En 2008, ces instances s'enrichissent « *de la présence d'acteurs incontournables en matière de politiques éducatives : les fédérations d'éducation populaire. Afin d'articuler la réflexion et le travail entre ses partenaires institutionnels et fédératifs, ayant parfois des enjeux différents, il a été créé une mission départementale : la mission « Territoires Educatifs* ». »<sup>2</sup> Cette mission d'accompagnement des politiques d'éducation locales vise à « *faire du lien, à articuler, à animer, à former, à créer des outils de gestion, de pilotage et d'aide à la décision.* »<sup>3</sup> Les partenaires départementaux proposent aux CDC de signer une *convention territoriale*. « *Dans un souci de continuité éducative et de complémentarité des temps et espaces* », en contrepartie d'un engagement respectueux des principes du Schéma départemental, la MTE s'engage à accompagner chaque CDC signataire dans l'élaboration et l'évolution de leurs politiques éducatives en phase avec les

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, se reporter au site de cette Mission :

<http://www.territoireseducatifs09.org/le-comite-technique-departemental-des-politiques-educatives-locales>

<sup>3</sup> Schéma départemental pour les politiques éducatives concertées en Ariège, 2012-2015, p 4.

orientations politiques et les ressources locales. Des « conventions territoriales » sont ainsi signées entre les institutions (E.N, CAF, DDCSPP, ...), le Conseil Général, la fédération d'association d'Education populaire accompagnatrice et les collectivités locales volontaires. En retour de l'accompagnement et du suivi proposé par ce collectif départemental, chaque CDC s'engage à nommer un coordonnateur PEL. Ce coordonnateur a pour mission, en fonction des compétences transférées à l'intercommunalité de mettre en place un travail de concertation à l'échelle de chaque commune avec tous les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, élus, ...) en vue d'élaborer collectivement un PEL intercommunal.

L'ambition affichée par ce département est alors de dépasser une conception techniciste et gestionnaire axée sur les dispositifs contractualisés. « **L'ambition** de ce nouveau mode de pilotage était d'inverser la vapeur, d'amener les territoires à travailler d'abord sur les projets et après sur les dispositifs comme moyen de mettre en avant le projet. Une manière de sortir de la politique de guichet des CEL, notamment dans les territoires ruraux. » Quant à la finalité, pour ce collectif départemental, l'enjeu affiché dans le Schéma départemental 2012-2015 est de « mettre en cohérence ces trois grands espaces éducatifs, que sont la famille, l'école et le loisir autour d'un projet concerté, autour d'objectifs partagés. »

## Mode d'organisation 2012- 2015 des comités de pilotage et technique

ABSENCE DE PILOTAGE INTERMINISTERIEL AU NIVEAU DE L'ETAT						
ABSENCE DE PILOTAGE INTERMINISTERIEL AU NIVEAU DE LA REGION						
ORGANISATION DEPARTEMENTALE SUR LE PLAN PILOTAGE						
Préfecture de l'Ariège et services déconcentrés de l'Etat	CAF de l'Ariège	MSA Mutualité sociale agricole (équivalent de la CAF pour le régime agricole)	Conseil Général	FCPE	Inter-fédérations d'Education populaire	Collectivités locales 332 communes 20 CDC
Le Préfet Dasen de l'E.N Directrice de la DDCSPP	Directeur de la CAF de l'Ariège	Représentant MSA	Président du CG	Représentants Parents d'élèves	Représentants de l'Education populaire	Représentants des élus locaux
<p>Ces représentants sont les membres du <b>Conseil départemental des politiques éducatives concertées (CDPEC)</b>, lequel a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir les orientations en matière de politiques éducatives concertées en Ariège au travers d'un schéma départemental.</li> <li>• fixer les lignes de mission du CDT-PEL.</li> <li>• évaluer les résultats</li> <li>• valider les propositions de signatures des conventions territoriales</li> </ul>						
ORGANISATION DEPARTEMENTALE SUR LE PLAN TECHNIQUE						
- IEN en charge des politiques éducatives locales - conseillers techniques DDCSPP	Techniciens CAF	MSA	Représentants du CG	Pas de représentants de parents d'élèves	Représentants d'association d'éducation populaire ou d'associations déléguées dans la cadre des TAP-ALAE	Coordonnateurs PEL
<p>Ces représentants sont membres du <b>Comité technique départemental (CTDPEL)</b>, ils « décident d'unir leurs compétences et leurs moyens d'action au service des territoires », ils analysent, font des propositions et mettent en œuvre les orientations validées par le CDPEL. Accompagnés par les techniciens de Mission Territoires Educatifs, différents groupes de travail sont proposés par le CTDPEL:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des conventions territoriales</li> <li>• Suivi du volet communication. Site internet.</li> <li>• Suivi du volet articulation des temps éducatifs</li> <li>• Suivi du volet EEDD</li> <li>• Suivi du volet formation</li> </ul>						
<p><b>A l'échelon intercommunal</b>, le coordonnateur PEL met en place les espaces et temps de concertation en vue de l'élaboration d'un PEL intercommunal en fonction des compétences transférées à la CDC. Le PEDT communal est compris localement comme un volet du PEL communal, il organise l'articulation entre le temps scolaire et les temps périscolaires (TAP).</p>						

## 2.2 Une organisation pensée autour de « valeurs partagées », pragmatique, facilitatrice et susceptible d'interroger les pratiques locales

Pendant dix-huit mois, les coordonnateurs PEL, les représentants des institutions partenaires, les fédérations d'Education populaire engagent un travail de réflexion autour de la création du schéma départemental des politiques éducatives concertées dans lequel dix principes sont affirmés:

- 1) le partenariat local (interdépendance et mise en cohérence)
- 2) L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions
- 3) La continuité éducative
- 4) La place des parents
- 5) L'éducation à la citoyenneté
- 6) Une gestion des ressources humaines, techniques et financières utile et supportable
- 7) Une recherche permanente d'adaptation aux besoins d'innovation éducative et sociale
- 8) Conduite publique, pilotage et coordination : une volonté et une ambition territoriale
- 9) Un processus continu d'analyse : l'évaluation
- 10) Un processus transversal : une démarche de développement durable

Des principes que les interviewés décrivent comme « *très imprégnés des valeurs de l'éducation populaire* », en partie définis dans le schéma départemental. « *C'est autour de ces valeurs que les membres ont souhaité développer les politiques éducatives sur le développement de l'Ariège.* »

En 2012, des conventions territoriales sont signées entre les institutions, les fédérations d'Education populaire et les CDC volontaires (8 en l'occurrence).

En complément d'un texte de référence commun porté par ces dix « principes fondamentaux », ce collectif de partenaires institutionnels et fédératifs a, par l'intermédiaire des chargés de mission de MTE, mis en place un « réseau de coordonnateurs PEL » pour entretenir cette dynamique départementale à travers des réflexions sur les pratiques, des mutualisations et des formations professionnelles, voire partagées. Un travail conséquent, peu commun à l'échelle d'un département, a été réalisé pour capitaliser un certain nombre de ressources, certaines sur leur site, d'autres sur un site privé. « *Des **outils de gestion et d'évaluation** ont été créés, mis à disposition par un réseau extranet, notamment des fiches, des **référentiels**, (...) des outils d'aide à la décision, des outils pour interroger ses pratiques* » autour des thématiques suivantes : *enfance et semaine scolaire, enfance et vacances, structures petite-enfance, structures jeunesse, référentiel transversal*. Selon Nadine Begou, ces « **référentiels** », actuellement réinterrogés, ont pour objectif d'interroger les pratiques, « *d'animer des réflexions à l'échelle locale* », par le biais de listing de questions à poser aux membres de chaque communauté éducative locale. « *Pour nous, c'est une conception des politiques éducatives portée par une plate-forme départementale et proposée aux territoires.* »

## 2.3 La légitimation et l'affirmation du métier de « coordonnateur PEL » par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de l'élaboration du PEDT

D'après les chargés de mission et le coordonnateur PEL rencontrés, « *en Ariège, les CEL n'existent plus même si certaines communes les maintiennent pour percevoir des financements. Quant au PEDT, il est compris comme le volet concernant l'articulation scolaire-périscolaire. Il est intégré dans un projet éducatif plus global, plus large* », labellisé PEL. Outre ces appellations techniques, il ressort des entretiens réalisés que le contexte de réforme des temps scolaires, associée à l'élaboration d'un nouveau PEDT, a permis de « légitimer » le rôle de coordonnateur PEL de certaines CDC.

En général, la gestion des locaux scolaires et du personnel (entretien, Atsem, ...) est une compétence communale, le périscolaire une compétence intercommunale et le personnel enseignant comme les contenus d'enseignement, une compétence nationale. Dans ce cas, la problématique partagée était celle de savoir « *qui anime ? qui décide ? qui articule ?* » Situé au carrefour de « logiques » aux d'intérêts différents, **le coordonnateur** doit composer avec les compétences et ressources des uns et des autres pour créer des « espaces » et des « temps » de concertation, d'écoute réciproque, de dialogue... Un objectif évident dans les principes mais plus compliqué à atteindre et à pérenniser tant les intérêts peuvent être opposés et l'histoire locale riche de ses antagonismes entre structures ou personnes. Comme le résumait les chargés de mission, il y a donc « *des logiques qui se croisent et qui sont compliquées à gérer. Effectivement, si personne n'a la légitimité pour gérer des concertations... dans un cadre intercommunal, on fait comment ?* » Au-delà des différences de tout ordre, l'enjeu est non d'insister sur les différences en proposant une vision radicale et insurmontable de l'altérité, mais de trouver les points de convergence entre les uns et des autres, de définir ce que tous ces membres ont en commun pour construire une « communauté éducative » de réflexion et d'action.

### **Le coordonnateur PEL : une ressource pour les élus et le territoire**

Un exemple de coordination à l'échelle d'une intercommunalité illustrera la manière dont s'est construite la « légitimation » de ce nouveau métier. Ce coordonnateur, que nous nommerons MJ, a une longue expérience dans l'animation, ne gère, dans le domaine éducatif, que « *les ALSH et les ALAE du canton* ». D'ailleurs, il nous rappelle que « *c'est en Ariège qu'ont été créés les CLAE !* »

#### **a) Faciliter l'élaboration d'une politique éducative locale « concertée » au regard des orientations des élus de la communauté de communes**

MJ a, en premier lieu, effectué un travail de compilation, de synthèse pour réaliser un état des lieux des besoins éducatifs du territoire: l'analyse de l'étude et diagnostic sur les services Enfance- Jeunesse de cette intercommunalité menée par un cabinet conseil, l'évolution des différentes positions politiques jusqu'à la signature de la convention territoriale, le respect des 10 principes du Schéma départemental, ... « *J'ai fait une compile de ce qu'ils avaient pu écrire et dire en termes d'orientations et d'objectifs, j'ai vu le président de la commission enfance-jeunesse et lui ai dit : « ce sont vos orientations politiques pour la politique éducative locale concertée. Aujourd'hui, l'urgence c'est de partager ces objectifs avec les acteurs éducatifs du territoire et de lancer un travail de concertation pour aller vers plus de concret. Les élus ont validé et le 4 décembre 2013, 60- 70 personnes, directeurs d'école, (représentants de) parents d'élèves, élus, représentants d'association, ... sont venus et ont entendu les objectifs de la PEL de la CDC. Cinq réunions de travail thématiques ont été alors mises en place* », dont une sur les rythmes scolaires, « *ce groupe de travail ayant vocation à travailler le volet PEDT du Projet Educatif Local* ». *Les groupes se sont réunis plusieurs fois jusqu'aux élections municipales. La dynamique sera relancée dès l'installation des nouvelles commissions de la CDC.*

#### **b) Rendre visible les actions déléguées, accompagner et former les équipes de direction des ALAE et ALASH**

Comme la collectivité avait très peu de visibilité sur les actions mises en place par l'association délégataire, MJ propose, au travers du cahier des charges encadrant le marché public triennal, de positionner le coordonnateur PEL comme un « *superviseur* » ayant pour missions, acceptées par le délégataire, de dynamiser les équipes, en mettant en place, entre autre, des temps réguliers de formation /

En ligne sur le site de l'Observatoire PoLoc : <http://observatoire-reussite-educative.fr/>

*action* » et « *l'accompagnement des équipes de direction* » en binôme avec la déléguée départementale de l'association gestionnaire. Pour ce suivi de la bonne utilisation des « deniers publics », pour l'accompagnement des équipes de direction, pour les « formations-actions » en direction des animateurs et pour une évaluation critique et qualitative des offres de loisirs, ce coordonnateur apporte des compétences opérationnelles que l'intercommunalité n'avait pas jusque-là.

*« A xxx, il s'agissait de bien définir les rôles de chaque membre de l'équipe de direction ALSH et ALAE pour que chacun prenne ses responsabilités. (...) J'ai essayé de les conduire vers d'autres offres et de réfléchir à la manière d'attirer d'autres jeunes comme les pré-ados (formule de stages, semaine thématique, ...) Pour valoriser les animateurs, j'ai mis en place avec le directeur des ALAE un programme de formations-actions, soit 40 animateurs répartis dans 12 ALAE. Un travail sur le projet de chaque ALAE a également été mis en place sur chaque site avec animateurs et directeurs. Tous les mardis matin, les animateurs travaillent en équipe par site avec leurs directeurs et je les réunis une fois toutes les 4 semaines sur des temps de formation-action. Dans un premier temps, j'ai eu l'impression de refaire du BAFA (projets, méthodologie de projet, ...) et, après, avec les rythmes scolaires, on a fait autour des compétences des animateurs sur le temps périscolaire, au-delà des compétences de l'animation, de la mise au service de ses compétences au service de l'animation (« qu'est-ce que je sais faire dans ma vie ? ») et, enfin, la manière de les partager. A partir de l'émergence de nouvelles compétences, les équipes ont réfléchi à de nouvelles offres périscolaires dans le cadre des TAP-ALAE pour proposer des programmations de qualité et innovantes : de nouvelles offres suscitées par cette nouvelle organisation alors que les animateurs sont les mêmes ! »*

A ce jour, dans cette intercommunalité, la mutualisation du personnel entre sites semble difficile à organiser par le coordonnateur. Les horaires, les déplacements des animateurs, les habitudes sont des freins importants. En revanche, une mutualisation des pratiques entre animateurs a démarré, à l'initiative d'un des directeurs, suite au travail sur les compétences. « Ces temps d'activité se sont terminés par des temps d'échange sur la manière de conduire ces activités avec des enfants sans être des spécialistes. (...) L'alternance temps pratiques et temps théoriques est apparue comme une nécessité de ces formations-actions. »

#### **c) Accompagner et informer les élus en amont des concertations sur la refondation de l'école**

Le second élément de légitimation de ce nouvel acteur est qu'il semble être parvenu à se rendre déterminant en amont des concertations sur les rythmes scolaires et l'élaboration du PEDT en proposant un accompagnement des élus et des communes, bien que sa fonction ne lui donne qu'une mission de coordination des PEL au niveau de la CDC. Au regard de l'urgence « politique » de la mise en œuvre de la réforme, et, de la méconnaissance du sujet par certains élus, MJ se crée de nouvelles marges de manœuvre, en diffusant et accompagnant l'information (veille juridique), se positionnant ainsi comme une précieuse ressource.

#### **d) Animer, observer, analyser, participer lors des concertations menées dans les écoles**

Le coordonnateur PEL s'est également positionné comme « ressource » lors des concertations sur les rythmes scolaires. Invité par les élus et par les directeurs d'école (prévenus de la « convention territoriale » par leur DASEN puis,



ultérieurement par l'IEEN référent), par les premiers quand les seconds « oublient », et réciproquement, MJ a pu participer à de nombreux conseils d'école lors desquels ont été discutés et validés les horaires des écoles communales. Selon ses observations, le bilan est mitigé et différentes formes de partenariat ont émergé, nous vous proposons de revenir sur les trois temps qui ont « rythmé » la mise en œuvre de cette réforme:

- 1) Choix de l'année pour l'application locale
- 2) Choix des horaires par école
- 3) Débats sur les ateliers, voire leurs contenus et l'articulation temps scolaire-TAP

Pour les acteurs rencontrés, « *avant la question des horaires, les élus et la DASEN se sont demandés s'il fallait appliquer la réforme en 2013 ou 2014. Politiquement, ils ont choisi de l'appliquer en 2013 alors que la plupart des enseignants souhaitaient la faire sans précipitation.* » Ces injonctions descendantes ont généré des tensions qui n'ont pas, dans certains groupes scolaires, facilité les concertations et les échanges constructifs. Au niveau départemental, la DASEN a mis en place un Comité de suivi et organisé une journée de mutualisation au cours de laquelle les différents partenaires, dont les fédérations d'Education populaire, ont pu présenter aux acteurs comment ils s'engageaient dans cette réforme. Comme le résumait les chargés de mission : « *En 2013, il a fallu digérer cette réforme et répondre en termes d'horaires. La discussion a eu lieu mais le temps était très court.* » Ainsi, la rapidité avec laquelle la réforme a été engagée, poussée par de nombreux élus locaux, fait qu'elle a été majoritairement abordée sous l'angle des nouveaux horaires scolaires, eux-mêmes tributaires de la question des transports scolaires, principalement pour les RPI et la journée du mercredi. Ces injonctions ont pu générer ici ou là des crispations, crispations d'autant plus marquées que les délais étaient courts et les pratiques inter-partenariales peu habituelles dans certaines communes.

Lors des temps de concertation, trois types de partenariat ont émergé : le partenariat dominant a été celui où les horaires scolaires ont été au centre des débats en s'appuyant sur des arguments qui allaient dans le sens des intérêts personnels aux dépens de ceux de l'enfant. Ce partenariat a pu provoquer des tensions mais l'écoute et la recherche de compromis ont progressivement permis de faire bouger les lignes. Les deux autres partenariats, minoritaires, révèlent d'un côté des groupes scolaires où les enseignants sont d'emblée allés dans le sens de la réforme, permettant ainsi d'aborder collectivement et rapidement la question des contenus des TAP, voire des APC.

« *A xxx, il avait été observé que des ateliers après le repas énervaient de nombreux enfants et compliquaient le retour en classe. Du coup, on a réfléchi collectivement et on s'est dit : pourquoi ne pas faire une pause de 10 min après les cours du matin, on met en place les ateliers de l'ALAE en même temps que les APC des enseignants puis les enfants mangent à 12h 45 ? (...) Par contre, l'école maternelle qui fonctionne sur les mêmes heures, enseignants et animateurs se sont dit : quand il y a APC, est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose autour d'une thématique commune ? » (...) il a été tout naturel d'aborder le contenu des APC ! »*

A l'opposé, dans de rares cas, les crispations étaient telles que certains enseignants ont quitté le conseil d'école en claquant la porte.

Enfin, à l'échelle d'une intercommunalité de vingt petites communes rurales, selon MJ, trois groupes scolaires « *jouent pleinement le jeu de co-construire, neuf ne jouent pas complètement le jeu mais il y a quand même une réflexion sur la transition* ».

Quant aux parents, le coordonnateur PEL constate que « *c'est très compliqué de faire participer les parents d'élèves, autres que les représentants* », toutefois, les discours montrent que de nombreux parents d'élève se sont appropriés le débat sur les rythmes scolaires et, surtout, sur le contenu des TAP et des ALAE, exprimant de nouvelles formes d'exigence en direction des collectivités.

De manière générale, selon les chargés de mission, « *les débats sur le contenu et les organisations pertinentes ont lieu actuellement en Ariège (ndlr : mai 2014), d'où les craintes suscitées par ce nouveau décret qui pourrait remettre en cause ce qui a été fait jusque-là.* »

**e) Missionner par les communes « centrales » sur des compétences qui ne relèvent pas de la CDC**

Enfin, les « grosses » communes de la CDC, potentiellement autonomes pour de mettre en place les TAP, ont demandé au coordonnateur de s'en charger en dépit du champ de compétence officiel de cette CDC, preuve que les transferts de compétences vers l'intercommunalité pourraient être en marche.

Autant d'éléments factuels illustrant la progressive légitimation des coordonnateurs PEL des communautés de communes, en particulier celles qui n'avaient pas la gestion de toutes les compétences éducatives.

En conclusion, « *ce travail dans le domaine éducatif s'est appuyé sur une histoire partenariale de près de trente ans, a été favorisée par la petite taille du département* », la vitalité de son réseau d'interconnaissance, « *une grosse tradition d'Education populaire à Foix (ville préfecture), depuis plus de cent ans, en parallèle de l'école* », et une démarche collective centrée sur les « principes fondamentaux » partagés et, dans un second temps, sur les dispositifs financés dans le cadre de « contrats ». Ce schéma départemental porté par un ensemble de partenaires s'appuie sur « *la bonne volonté des gens et l'intelligence collective* », dont la question du lien entre les techniciens et leurs hiérarchies. A ce jour, certaines CDC ont mis en place un PEL concerté en s'appuyant parfois sur des CEL préexistants. « *Deux d'entre eux sont formalisés. La pertinence intercommunale est dominante sauf dans des grandes villes comme Foix ou Pamiers où l'on est plus dans des logiques communales.* » Ces villes ont choisi de mener leurs propres politiques éducatives locales et non de transférer cette compétence à leur CDC dans le cadre d'une « **convention territoriale** ». Toutefois, l'échange informel avec le maire de Foix nous a rappelé que la tendance était celle d'une organisation à l'échelle des communautés de communes, elles-mêmes partiellement tributaires de « logiques de vallée ». Une perspective renforcée par les données empiriques de cette ville qui a choisi de donner une délégation de service public aux Francas pour le secteur « enfance », dont la gestion des ALAE, et de passer une convention avec l'association **FAJIP** (Foix Adolescence Jeunesse Insertion Prévention) pour le secteur « jeunesse ». Cette dernière fait le constat, à travers ses offres destinées aux 12-25, que 60% de jeunes habitent Foix alors que les 40% habitent hors de cette commune. Or, à ce jour, la commune de Foix a la compétence enfance périscolaire et jeunesse et l'intercommunalité a la compétence de la petite enfance et de l'enfance extra-scolaire. Au regard de ces chiffres et des difficultés financières des petites communes, le « bon sens » aurait la propension de croire à un élargissement des compétences éducatives de la CDC, à l'instar des CDC des Vallées d'Ax ou du Séronais. Cependant, en Ariège comme ailleurs, « *l'intérêt général* » se heurte parfois aux résistances de certains maires craignant de perdre du pouvoir tout en conservant leur statut...

Sébastien Bouteix

Chargé d'études à l'Observatoire des politiques d'éducation locales, IFE, ENS de Lyon.

Pour aller plus loin, je vous invite à visiter le site de la mission « Territoires éducatifs » :

[Le Schéma départemental des politiques éducatives concertées](#)

En ligne sur le site de l'Observatoire PoLoc : <http://observatoire-reussite-educative.fr/>